

Réunion du 31 juillet 2019

P.V. n° 3

Président : M. GUIGNARD.

Présents : MM. BOESSO - CHARBONNIER – GIRAUD – PERRIN.

Excusés : Mme HEBRE – MM. BOUDET – DEL MOLINO - GUIGUEN – RENAUT - SUAREZ.

Administratif : M. MOUTHAUD.

COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE

Systeme de l'épreuve

811 engagés (796 en 2018/2019).

01/09/2019 - 1^{er} tour : **94** matches avec 188 clubs (1)

15/09/2019 - 2^{ème} tour : **181** matches avec 94 vainqueurs du 1^{er} tour + A.S. Nieul (exempt du 1^{er} tour) + 267 entrants (2)

29/09/2019 - 3^{ème} tour : **175** matches avec 181 vainqueurs du 2^{ème} tour + 169 entrants (3)

13/10/2018 - 4^{ème} tour : matches avec 175 vainqueurs du 3^{ème} tour + entrants

27/10/2019 - 5^{ème} tour : matches avec vainqueurs du 4^{ème} tour + entrants

19/01/2020 - 6^{ème} tour : matches avec vainqueurs du 5^{ème} tour. + entrants

02/02/2020 - 7^{ème} tour : matches avec vainqueurs du 6^{ème} tour. + entrants

23/02/2020 - 8^{ème} tour : matches avec vainqueurs du 7^{ème} tour. + entrants

22/03/2020 - 1/16èmes : matches avec vainqueurs du 8^{ème} tour. + entrants

12/04/2020 - 1/8èmes : matches avec vainqueurs des 1/16èmes de Finale

26/04/2020 - ¼ de Finale : 4 matches avec 8 vainqueurs des 1/8èmes de Finale

31/05/2020 - ½ Finales : 2 matches avec 4 vainqueurs des ¼ de Finale

6 ou 7 Juin 2020 - **FINALE** : 1 match avec 2 vainqueurs des ½ Finales.

Clubs (1) : **188** clubs non-engagés en Coupe de France (sans les 7 équipes réserves des clubs nationaux, ni l'A.S. Nieul).

Entrants (2) : **267** éliminés (sur 268 matches) du 1^{er} tour de la Coupe de France.

Entrants (3) : **169** éliminés du 2^{ème} tour de la Coupe de France.

Calendrier du 1^{er} tour :

94 matches avec 188 clubs.

La Commission procède à la constitution de **10** groupes géographiques, puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **DIMANCHE 1^{ER} SEPTEMBRE 2019 à 15h00** ou le **Samedi 31 AOUT 2019 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé. En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres centraux seront désignés par les C.D.A. des clubs recevants et les arbitres-assistants proposés par les clubs en présence.

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES ET DE RECETTES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr ou vvallet@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des REMPLACES-REPLACANTS s'applique.

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match jusqu'aux 1/8èmes de Finale inclus.

CHAMPIONNATS

La commission prend note du PV du Comité de Direction de Ligue du 30/07/2019 :

« Modifications apportées sur la composition des poules N3, R1 et R2 saison 2019/2020.

Les Statuts de la LFNA permettant désormais de se réunir, si l'urgence l'exige, par voie électronique, les membres du Comité ont pris connaissance des éléments ci-dessous :

Suite à la décision de la Commission d'Appel de la DNCG du 17/07/2019 confirmant la rétrogradation du Limoges F.C. en championnat R1, les modifications suivantes sont proposées :

. National 3 :

- Pau F.C. (2) à la place du Limoges F.C. (1).

. Régional 1 :

- Orthez (moins bon 10ème descendant de R1) remplace Pau F.C. (2)
- Limoges F.C. (1) à la place du Limoges F.C. (2).

. Régional 2 :

- Limoges F.C. (2) remplace le club d'Orthez dans la poule F dans un premier temps
- Le 29/07 accord écrit du FC des Graves (R2 Poule D) pour intégrer la poule F à la place d'Orthez.
- Limoges F.C. (2) remplace F.C. des Graves dans la poule D.

. Régional 3 :

- RAS.

Les membres présents valident à l'unanimité les modifications proposées.

Ces modifications sont effectuées sous réserve de procédure en cours - le club de Limoges ayant fait une demande de conciliation auprès du CNOSF. »

Prochaines réunions

- **le mercredi 28 août 2019** à 11h00 à Puymoyen :
 - o tirage du 2ème tour de la Coupe de France
 - o tirage du 1^{er} tour de la Coupe de France Féminine.
- **le jeudi 5 septembre 2019** à 10h00 à Puymoyen :
 - o tirage du 3ème tour de la Coupe de France
 - o tirage du 2^{ème} tour de la Coupe de Nouvelle-Aquitaine.



Présidence,
Daniel GUIGNARD
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 01/08/2019 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.